

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 1er avril 2025, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025;

4. Avis de motion

5. Adoption de règlement

6. Législation et administration

6.1. Adoption de la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels*;

6.2. Adoption de la *Politique de confidentialité*;

6.3. Demande de contribution financière à l'Ensemble vocal l'air du temps pour l'organisation de son spectacle annuel;

6.4. Demande de contribution financière de la Fondation jeunesse de Richelieu pour l'organisation de la parade de Noël 2025;

6.5. Demande de commandite de la FADOQ pour le soulignement de son 55e anniversaire;

6.6. Demande de mise en place d'un plan de relève efficace et d'une solution de transport supplémentaire d'ici à ce que l'opérationnalisation du REM soit complétée, en incluant une révision de l'entente sur l'exclusivité du REM;

6.7. Achat de billets pour la participation d'élus municipaux à l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire;

6.8. Paiement d'une partie de la facture de déneigement de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours pour le déneigement du stationnement de l'église lors de la saison hivernale 2024-2025;

6.9. Proclamation du 17 mai comme étant la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

- 6.10. Achat de billets pour le Festin-bénéfice Homard organisé par le Centre communautaire l'Entraide plus inc.;

7. Finances

- 7.1. Approbation de la liste des déboursés du mois de mars 2025;
- 7.2. Dépôt du rapport des engagements daté du 26 mars 2025;

7. Ressources humaines

- 8.1. Dépôt du rapport de la direction sur les embauches du mois de mars 2025;
- 8.2. Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu-CSN - employé numéro 700244 - autorisation de signature;
- 8.3. Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu-CSN - horaire exceptionnel des employés cols bleus - autorisation de signature;

8. Travaux publics

- 9.1. Appel d'offres sur invitation numéro TP2025-02 : « travaux de lignage des rues de la Ville de Richelieu pour l'année 2025 » - adjudication du contrat;

9. Urbanisme

- 10.1. Demande de PIIA (bâtiment d'intérêt patrimonial) : changement de la porte d'entrée - 240, 8e Avenue - lot numéro 6 315 268;
- 10.2. Demande de PIIA (rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial) : construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée - 146, 13e Avenue - lots numéro 1 812 124 et 2 086 561;
- 10.3. Demande de PIIA (secteur entrée de la ville) : construction d'une nouvelle résidence bifamiliale - 2275, chemin des Patriotes - lot numéro 1 813 921;
- 10.4. Demande d'intention - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - demande de deux bâtiments principaux sur le lot numéro 1 811 836 - 1433, chemin du Cordon;

10. Sécurité publique

11. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Renouvellement d'accréditation d'organismes pour l'année 2025 conformément à la *Politique de reconnaissance 2021* - deuxième volet;
- 12.2. Demande d'accréditation de regroupements citoyens conformément à la *Politique de reconnaissance 2021*;

12. Communications et relations citoyennes

13. Point(s) nouveau(x)

14. Remerciements

15. Période de questions

16. Levée de la séance

17.1. Levée de la séance

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-04-058 2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit tel que présenté.
Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-04-059 3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 tel que présenté.
Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

25-04-060 6.1. ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- CONSIDÉRANT**

que la Ville de Richelieu est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A -2.1) (ci-après la "*Loi sur l'accès*");
- CONSIDÉRANT**

que a Ville s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;
- CONSIDÉRANT**

qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Ville et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels*.
Adoptée.

25-04-061

6.2. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

- CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A -2.1) (ci-après la "*Loi sur l'accès*");
- CONSIDÉRANT

que la Ville s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;
- CONSIDÉRANT

que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;
- CONSIDÉRANT

qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Ville et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;
- CONSIDÉRANT

qu'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels* de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la *Politique de confidentialité*.
Adoptée.

25-04-062

6.3. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ENSEMBLE VOCAL L'AIR DU TEMPS POUR L'ORGANISATION DE SON SPECTACLE ANNUEL

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une contribution financière de 250,00\$ (plan Andante) à l'Ensemble vocal l'Air du Temps pour l'organisation de son spectacle annuel et, par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.
Adoptée.

25-04-063

6.4. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FONDATION JEUNESSE DE RICHELIEU POUR L'ORGANISATION DE LA PARADE DE NOËL 2025

CONSIDÉRANT

la demande de contribution de la Fondation jeunesse de Richelieu pour l'organisation de la parade de Noël 2025;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une contribution financière de 5 000 \$ à la Fondation jeunesse de Richelieu pour l'organisation de la parade de Noël 2025 et, par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.
Adoptée.

25-04-064

6.5. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FADOQ POUR LE SOULIGNEMENT DE SON 55E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la FADOQ de Richelieu pour l'organisation d'une fête visant à souligner son 55e anniversaire;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une contribution financière de 2 000\$ à la FADOQ de Richelieu, représentant une commandite de niveau bronze pour l'organisation d'une fête pour son 55e anniversaire qui aura lieu le 17 octobre prochain et, par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Adoptée.

25-04-065

6.6. DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN PLAN DE RELÈVE EFFICACE ET D'UNE SOLUTION DE TRANSPORT SUPPLÉMENTAIRE D'ICI À CE QUE L'OPÉRATIONNALISATION DU REM SOIT COMPLÉTÉE, EN INCLUANT UNE RÉVISION DE L'ENTENTE SUR L'EXCLUSIVITÉ DU REM

CONSIDÉRANT que la mise en service du Réseau express métropolitain (ci après : "REM") a entraîné la refonte complète des services de transport local, qui assuraient une connexion directe et fiable entre la ville de Chambly et le centre-ville de Montréal pour les citoyens de Richelieu;

CONSIDÉRANT que l'exclusivité accordée au REM interdit aux autobus d'emprunter le pont Samuel-de-Champlain, sauf en cas de panne du train, limitant ainsi l'offre de transport collectif pour les citoyens de Richelieu;

CONSIDÉRANT que les pannes répétées du REM ont perturbé la mobilité des citoyens et mis en évidence la nécessité d'une solution de transport supplémentaire et pérenne;

CONSIDÉRANT que le déploiement temporaire d'autobus supplémentaires a démontré que la coexistence entre autobus et REM est non seulement possible, mais nécessaire pour assurer une offre de transport collectif fiable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu s'engage à promouvoir une interconnexion robuste et diversifiée des modes de transport collectif pour répondre aux besoins croissants des citoyens;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

- EXIGE une révision de l'entente sur l'exclusivité du REM afin de permettre une offre complémentaire de transport collectif, garantissant ainsi aux usagers une alternative en tout temps;
- DEMANDE officiellement au gouvernement du Québec et à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'étudier et de proposer un scénario pour assurer une offre stable et prévisible pour les usagers du REM d'ici à ce que le service soit stabilisé;

- INVITE la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ-Infra) à prendre en compte l'expérience de l'antenne de Brossard dans le déploiement de futurs projets, en intégrant dès la planification des solutions flexibles et adaptées aux besoins des citoyens.

Adoptée.

25-04-066

6.7. ACHAT DE BILLETS POUR LA PARTICIPATION D'ÉLUS MUNICIPAUX À L'OMNIUM DE GOLF DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets de participation au tournoi de golf, au coût de 155\$ chacun et d'un (1) billet pour le souper, au coût de 80\$, pour le 34e Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire qui aura lieu le 6 juin prochain et, par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-310.

Adoptée.

25-04-067

6.8. PAIEMENT D'UNE PARTIE DE LA FACTURE DE DÉNEIGEMENT DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE LORS DE LA SAISON HIVERNALE 2024-2025

CONSIDÉRANT

que le stationnement de l'église de Richelieu est utilisé par un grand nombre de citoyens et de visiteurs;

CONSIDÉRANT

que la Ville souhaite acquitter une partie des frais de déneigement engagés par l'organisme pour le déneigement de son stationnement;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours au montant de 833,56\$, représentant une partie des frais déboursés pour le déneigement du stationnement de l'église pour la saison hivernale 2024-2025, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02-330-00-443.

Adoptée.

25-04-068

6.9. PROCLAMATION DU 17 MAI COMME ÉTANT LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT

que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT

que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT

que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT

que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée.

25-04-069

6.10. ACHAT DE BILLETS POUR LE FESTIN-BÉNÉFICE HOMARD ORGANISÉ PAR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE L'ENTRAIDE PLUS INC.

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets au coût de 225,00\$ chacun, pour le Festin-bénéfice homard organisé par l'organisme Centre communautaire l'Entraide Plus inc. qui aura lieu le 30 mai prochain et, par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-310.

Adoptée.

7. FINANCES

25-04-070

7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2025

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de mars 2025 pour un montant de 228 942,65\$;

RATIFIE les chèques émis durant la période de mars 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 778 634,38\$.

Adoptée.

25-04-071

7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉ DU 26 MARS 2025

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 26 mars 2025.

Adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

25-04-072

8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LES EMBAUCHES DU MOIS DE MARS 2025

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du rapport du directeur général portant sur les embauches daté du 31 mars 2025, le tout conformément à l'article 18 du *Règlement numéro 22-R-247 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

Adoptée.

25-04-073

8.2. ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS VILLE DE RICHELIEU-CSN - EMPLOYÉ NUMÉRO 700244 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame Élisabeth Desmarais, conseillère aux ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente entre cette dernière et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu-CSN relative à l'employé numéro 700244.

Adoptée.

25-04-074

8.3. ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS VILLE DE RICHELIEU-CSN - HORAIRE EXCEPTIONNEL DES EMPLOYÉS COLS BLEUS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame Élisabeth Desmarais, conseillère aux ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'Entente concernant l'horaire de travail exceptionnel des employés cols bleus, entre cette dernière et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu-CSN.

Adoptée.

9. TRAVAUX PUBLICS

25-04-075

9.1. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO TP2025-02 : « TRAVAUX DE LIGNAGE DES RUES DE LA VILLE DE RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2025 » - ADJUDICATION DU CONTRAT

- CONSIDÉRANT

l'appel d'offres sur invitation numéro TP2025-02 intitulé « travaux de lignage des rues de la Ville de Richelieu pour l'année 2025»;
- CONSIDÉRANT

que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres;
- CONSIDÉRANT

que deux (2) soumissions ont été reçues avant l'ouverture, soit le 19 mars à 10h30 :

Marquage signalisation Rive-Sud B.A. inc.	41 510,91\$
Lignes Maska inc.	46 870,96\$

- CONSIDÉRANT

que la plus basse soumission est conforme;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal adjuge le contrat pour les travaux de lignage des rues de la Ville de Richelieu pour l'année 2025 à l'entreprise Marquage signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour un montant de 41 510,91\$, taxes incluses, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-355-00-517.

Adoptée.

10. URBANISME

25-04-076

10.1. DEMANDE DE PIIA (BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL) : CHANGEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE - 240, 8E AVENUE - LOT NUMÉRO 6 315 268

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujetti au *Règlement numéro 17-R-205 concernant les PIIA*, chapitre 11 : « Bâtiment d'intérêt patrimonial »;
- CONSIDÉRANT** que le propriétaire souhaite remplacer la porte d'entrée en acier;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 19 mars 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

Adoptée.

25-04-077 10.2. DEMANDE DE PIIA (RAYON DE 30 MÈTRES D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL) : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE - 146, 13E AVENUE - LOTS NUMÉRO 1 812 124 ET 2 086 561

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujetti au *Règlement numéro 17-R-205 concernant les PIIA*, chapitre 12 : « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres de bâtiments d'intérêts patrimoniaux », soit le 141, 13e Avenue;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par monsieur Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, daté du 28 février 2025 et portant le numéro de minute 49 567;
- CONSIDÉRANT** le plan d'aménagement préparé par les propriétaires;
- CONSIDÉRANT** les plans de construction préparés par madame Marie-Ève Julien, technologue en architecture;
- CONSIDÉRANT** les choix de matériaux et de couleurs déposés par le demandeur;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 19 mars 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

Adoptée.

25-04-078 10.3. DEMANDE DE PIIA (SECTEUR ENTRÉE DE LA VILLE) : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE BIFAMILIALE - 2275, CHEMIN DES PATRIOTES - LOT NUMÉRO 1 813 921

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujetti au *Règlement numéro 17-R-205 concernant les PIIA* chapitre 6 : « Secteur entrée à la ville »;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par monsieur Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 6 octobre 2023 et portant le numéro de minute 40 782;

- CONSIDÉRANT

le plan de construction préparé par monsieur Claude Goyette, technologue en architecture, daté du 4 mars 2025;
- CONSIDÉRANT

les choix de matériaux et de couleurs déposés par le demandeur;
- CONSIDÉRANT

la recommandation favorable du 19 mars 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

Adoptée.

25-04-079

10.4. DEMANDE D'INTENTION - PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - DEMANDE DE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX SUR LE LOT NUMÉRO 1 811 836 - 1433, CHEMIN DU CORDON

- CONSIDÉRANT

que le projet est assujetti au *Règlement numéro 23-R-265 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;
- CONSIDÉRANT

que l'avis d'intention concerne la construction d'un bâtiment principal qui portera à deux le nombre de bâtiments principaux, ainsi que des marges dérogatoires;
- CONSIDÉRANT

que l'usage du bâtiment existant ainsi que le bâtiment projeté est de classe E "Autres établissements commerciaux et de services avec ou sans entreposage extérieur" selon la classification des usages au chapitre 10 du *Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186*;
- CONSIDÉRANT

qu'il y a un usage commercial sur le lot confirmé depuis 1975;
- CONSIDÉRANT

que le droit acquis pour l'usage commercial sur le lot doit être reconnu par la CPTAQ;
- CONSIDÉRANT

l'analyse de conformité de la demande;
- CONSIDÉRANT

le rapport produit par Logha, firme en urbanisme;
- CONSIDÉRANT

la recommandation favorable du 19 mars 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal se déclare favorable à la demande telle que présentée.

Adoptée.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-04-080

12.1. RENOUELEMENT D'ACCRÉDITATION D'ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2025 CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE 2021 - DEUXIÈME VOLET

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance 2021*;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes ont fait parvenir une demande de renouvellement d'accréditation pour l'année 2025;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

RENOUVELLE, pour l'année 2025, l'accréditation de niveau *Organisme accrédité (personne morale à but non lucratif (OBNL ou OSBL), qui contribue à l'animation ou au soutien du milieu de vie en organisant des activités ou des campagnes de financement, ou en offrant des services à la population richeloise)* aux organismes suivants :

- Carrefour familial Richelieu;
- Société Alzheimer Haut-Richelieu;
- Solidarité Montérégie Amérique centrale (SMAC);
- Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly;
- Équijustice Rive-Sud;
- AQDR Monts et rivières de la Vallée-du-Richelieu;
- ÉDUC à tout;
- Club FADOQ de Richelieu;
- Centre communautaire de l'Entraide plus inc.;
- Club de soccer l'Arsenal.

RENOUVELLE, pour l'année 2025, l'accréditation de niveau *Regroupement citoyen (regroupement de personnes à majorité richeloise, qui n'est pas dans l'obligation d'être une personne morale, qui contribue à l'animation ou au soutien de milieux de vie en organisant des activités ou des campagnes de financement, ou en offrant des services à la population richeloise)* à l'organisme suivant :

- Groupe musical MOJA.

Adoptée.

25-04-081

12.2. DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE REGROUPEMENTS CITOYENS CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE 2021

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance 2021*;

CONSIDÉRANT que deux regroupements citoyens ont fait parvenir une demande d'accréditation pour l'année 2025;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil accorde l'accréditation, pour l'année 2025, de niveau *Regroupement citoyen (regroupement de personnes à majorité richeloise, qui n'est pas dans l'obligation d'être une personne morale, qui contribue à l'animation ou au soutien de milieux de vie en organisant des activités ou des campagnes de financement, ou en offrant des services à la population richeloise)* aux regroupements citoyens suivants :

- Les Guerriers de l'espoir;

- Comité des résidents - Résidence Rivière Richelieu.

Adoptée.

13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES

14. POINT(S) NOUVEAU(X)

15. REMERCIEMENTS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-04-082

17.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 19h39.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.